



DSDEN DE L' AISNE
ACADEMIE D'AMIENS
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Service de promotion de la santé
en faveur des élèves

SERVICE MEDICAL - DR NATTEAU

La loi n°202-303 du 4 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient (ou de son représentant légal). La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant, qui le suivra durant tout son cursus scolaire est soumise à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer ce document qui sera communiqué au médecin référent de l'établissement scolaire actuellement fréquenté afin qu'il puisse demander la transmission du dossier au médecin référent du nouvel établissement.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom).....responsable légal(e) de l'élève (Nom, Prénom)..... Né(e) le..... autorise le médecin scolaire du Lycée des Métiers d'Art à demander le dossier médical scolaire à son confrère du (ou des) établissement(s) fréquenté(s) précédemment.

Fait à..... le.....
Signature (du responsable légal ou de l'élève majeur)

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL

NOM – Prénom de

l'élève.....

Né(e) le..... à (lieu de naissance).....

Etablissement où est inscrit l'élève LYCEE DES METIERS D'ART Service médical – Dr NATTEAU Rue Fleming 02100 SAINT-QUENTIN Classe :	Etablissement Fréquenté par l'élève en 2022-2023 Nom : Rue : Code postal : Commune :
	Etablissement Fréquenté par l'élève en 2021-2022 Nom : Rue : Code postal : Commune :

PARTIE RESERVEE A LA SANTE SCOLAIRE

Date de la demande : Date de la réponse :

En retour : - dossier complet - dossier incomplet - dossier non retrouvé - élève non inscrit (*)

- autres raisons de non envoi :

(*) Entourer la réponse correspondante